

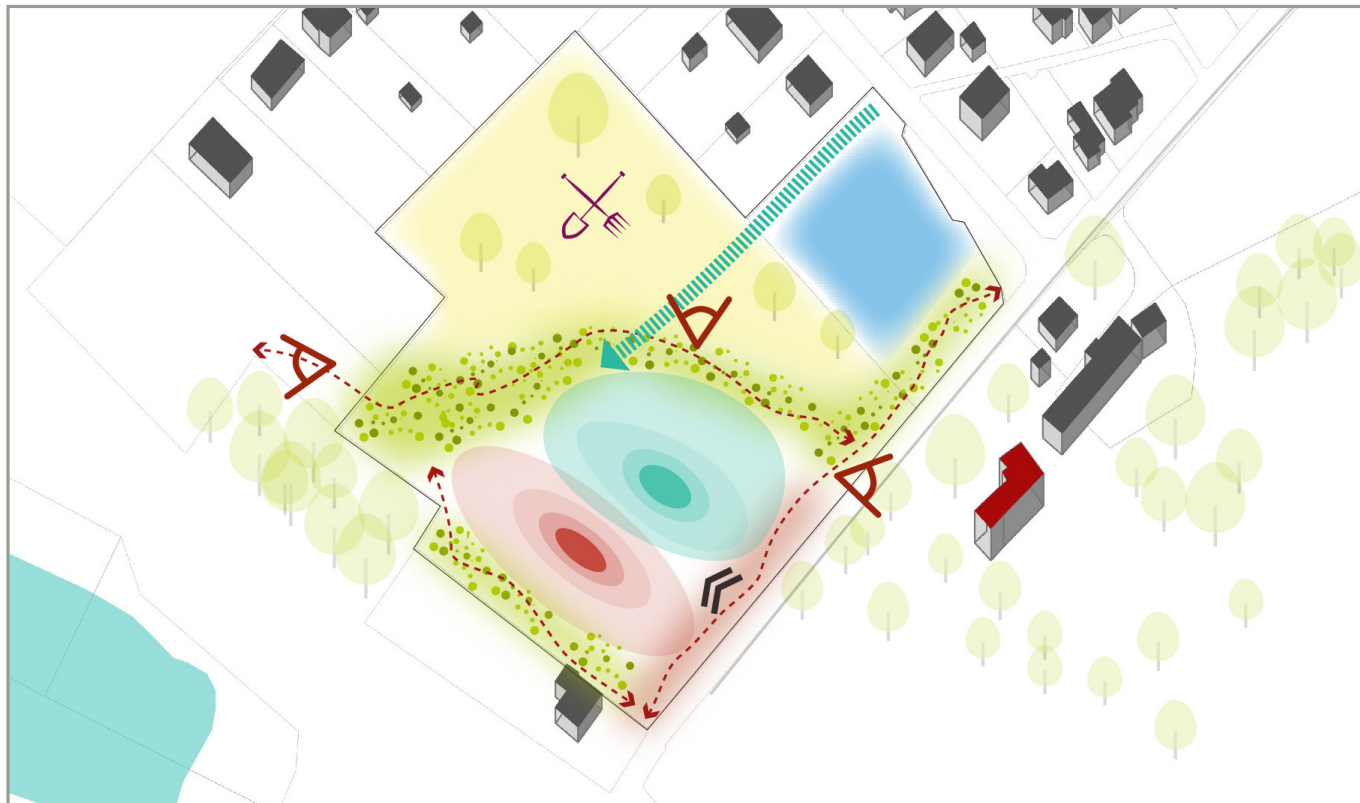
OAP Secteur Lamartine

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur soumis à opération d'ensemble : **NON**

Le secteur Lamartine accueillera une mixité de fonctions :

- > Un pôle d'équipement constitué des locaux de la gendarmerie et du centre d'incendie et de secours
- > De l'habitat individuel à intermédiaire en concordance avec les densités du tissu urbain environnant : environ 8 logements / ha
- > Un secteur agricole (possiblement maraîchage communal)



Réalisation du nouveau CIS



Réalisation de la nouvelle gendarmerie et des logements de fonction associés, avec un travail d'intégration paysagère des clôtures



Accès partagé dédié au pôle sécurité



Desserte interne partagée (voiture, vélos, piétons) au revêtement perméable



Secteur à vocation agricole (maraîchage communal par exemple) organisé de manière à rendre visible l'imbrication de cultures (jardins, fruitiers) au sein de l'espace urbanisé.



Espaces végétalisés et boisés à créer en cohérence avec l'identité visuelle du domaine du château du bac et permettant d'assurer la bonne insertion paysagère des constructions (plantation d'arbres de hautes tiges, intégration des clôtures...)



Front de rue à aménager en lien avec l'identité visuelle du château (recul par rapport à la voirie, intégration paysagère des clôtures, couvert végétal, création d'un rythme visuel en réponse au muret en pierre du château...)



Préservation et mise en valeur en certains endroits des ouvertures et vues vers le patrimoine bâti et naturel



Matérialisation et aménagement de la véloroute, et raccordement des cheminements doux permettant une boucle entre le château du Bac, les Gravières et le centre-ville)



Surface allouée à l'habitat dans la continuité de la trame urbaine existante et respectant une densité de logements similaire à celle observable à proximité

Le gabarit et l'aspect extérieur des constructions seront accordés avec les éventuelles prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.